

01. les cahiers

Novembre 2005

**Agence Régionale du Patrimoine
Provence - Alpes - Côte d'Azur**

Editorial

Dans le cadre des missions de valorisation et de connaissance du patrimoine qui lui ont été confiées par l'État et la Région, l'Agence Régionale du Patrimoine Provence-Alpes-Côte d'Azur, a mis en place un observatoire dont la première étude, dirigée par Hervé Passamar, permet de dégager des éléments significatifs du poids du patrimoine dans l'économie régionale.

Le numéro 1 des cahiers de l'Agence, entièrement consacré à la synthèse de cette étude, sera prochainement suivi d'autres numéros apportant un éclairage sur l'ensemble des problématiques développées par l'Agence, qui mettent en évidence l'importance du patrimoine dans la réalité culturelle, économique et sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les restaurations des théâtres antiques de la région (Arles, Orange, Vaison-la-Romaine) dans le cadre du Plan Patrimoine Antique, les liens entre patrimoine et architecture contemporaine, les métiers du patrimoine, patrimoine et paysage feront l'objet des publications des cahiers à venir.

Bernard Millet

Directeur de l'Agence Régionale du Patrimoine
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'impact économique et social du patrimoine en Région Provence- Alpes - Côte d'Azur

Le patrimoine : secteur en mutation et enjeu de développement

Les nouvelles configurations territoriales, la recombinaison des missions et des compétences publiques et institutionnelles associées aux lois de décentralisation redessinent dans le champ du patrimoine les modalités et espaces traditionnels de collaboration et d'action. On assiste ainsi au passage d'une « stricte » logique de site axée sur la restauration de monuments et édifices à une démarche privilégiant leur inscription dans un environnement élargi, d'une approche essentiellement curative du patrimoine bâti à une approche préventive, dynamique, systémique comprenant l'intégration du bâti dans son paysage. La valorisation du patrimoine s'inscrit donc désormais dans **une perspective de politique intégrée, d'attractivité et de dynamisation des territoires**. De plus, la prise de conscience du **rôle économique significatif** joué par le patrimoine dans les projets de développement, le renforcement de l'attractivité territoriale et la nécessité d'en mesurer l'impact se renforcent.

Parallèlement, la représentation du rôle économique joué par le patrimoine est en pleine évolution : on passe du souci de maintenir la « source de la rente » à une démarche dynamique de production de services (artistiques, cognitifs, de loisirs...). Par ailleurs, la question de la **destination et des mutations fonctionnelles** est de plus en plus intégrée aux programmes de restauration et en conditionne souvent la mise en œuvre. Ceux-ci font alors l'objet d'études de faisabilité visant à élaborer de véritables « projets de monuments » inscrits dans des dynamiques plus globales et plus cohérentes de développement durable.

En effet, pour être durablement sauvegardé, le patrimoine bâti doit continuer à vivre, avoir une fonction, répondre à un besoin contemporain et veiller à sa viabilité économique. Ceci donne lieu à des projets patrimoniaux transversaux fortement territorialisés articulant des dimensions culturelles, historiques, artistiques, économiques, touristiques, scientifiques, sociales... La notion de « district culturel », sur le modèle des « districts industriels » est ainsi apparue : transformation d'activités traditionnelles, maintien de traditions collectives, regroupements territoriaux d'industrie de la créativité et du tourisme, mise en réseau des différents intervenants culturels, économiques, sociaux...

Les différents acteurs institutionnels, politiques, techniques, associatifs, scientifiques intervenant sur le champ du patrimoine sont ainsi confrontés à une complexité et à des enjeux nouveaux : besoins accrus d'information, de méthodes, de mise en réseau, d'expertise, de médiation, de partage de différentes cultures professionnelles, de développement de capacités collectives d'intervention. Ces mutations entraînent une profonde recombinaison des métiers et modes d'organisation traditionnellement présents au sein de la filière. Si les métiers « classiques » de la conservation, de la gestion et de l'animation sont les premiers confrontés à ces bouleversements, c'est l'ensemble des activités directement ou indirectement liées à la filière patrimoine qui est concerné : métiers de la restauration, du tourisme, de la médiation, du développement local, de l'aménagement du territoire, de la communication, etc..

En conséquence, **la mesure et la prise en compte de l'impact économique et social du patrimoine sur un territoire représentent un enjeu déterminant pour les acteurs** (collectivités, gestionnaires, entreprises) **qui interviennent dans sa préservation, sa rénovation, sa valorisation.**

L'Agence Régionale du Patrimoine s'est donc engagée, en collaboration notamment avec le Collège Coopératif Provence-Alpes-Méditerranée, dans une démarche permettant d'en établir un état des lieux général (financements, visiteurs, métiers, compétences, entreprises), de co-produire et diffuser aux principaux acteurs concernés des repères et indicateurs intégrés dans une base de données et facilitant la mise en œuvre de programmes d'actions prenant en compte les évolutions de ce secteur. Cette première étape, préfigurant la mise en œuvre d'une fonction permanente d'observation croisant des enjeux économiques, culturels et scientifiques, s'est échelonnée de novembre 2004 à septembre 2005.

Ce document en présente de manière synthétique les principaux résultats.

Impact du patrimoine :
ensemble d'effets économiques, sociaux, fiscaux ou en termes d'investissements publics et d'attractivité observables sur un territoire donné et liés à la présence d'un site patrimonial.

Effets directs :

chiffre d'affaires, valeur ajoutée, emplois, recettes fiscales directement produits par un site patrimonial à entrée payante.

Effets indirects :

dépenses effectuées par les visiteurs d'un site patrimonial dans son environnement et qui alimentent le chiffre d'affaire des agents chez qui ces dépenses sont effectuées, générant ainsi une valeur ajoutée, des emplois, des recettes fiscales.

Effets induits :

les agents économiques bénéficiaires des retombées directes et indirectes mobilisent les sommes perçues pour rémunérer leurs salariés, acquérir à leur tour des biens et services auprès d'autres agents, payer leurs impôts. Les salariés et les agents vont à leur tour mobiliser leurs revenus pour consommer et investir, régler leurs impôts...

Les problèmes de mesure et la méthodologie retenue

Les retombées du patrimoine peuvent être abordées sous de multiples aspects : monétaires, non monétaires, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, en terme de développement local... Ces retombées relevant de catégories dissemblables, leur appréhension est nécessairement **multidimensionnelle** : on trouvera des retombées économiques, sociales, culturelles, etc, chacune avec un mode d'évaluation et une unité de mesure spécifique (indicateurs économiques, sociaux, environnementaux, culturels).

D'autre part, si le calcul des retombées est un exercice rendu complexe par la **nature plurielle des retombées**, on se confronte également à d'autres phénomènes devant être pris en compte dans la méthodologie d'étude : **caractère mesurable ou non mesurable** (données quantifiables ou qualitatives par exemple l'attractivité du territoire), **décalages observables dans le temps** (effets directs, indirects, induits ; effets immédiats et effets de long terme), **dispersion géographique des retombées** (effets locaux sur un site, dilués dans des périphéries successives), **coexistence d'effets positifs et d'effets négatifs ou apparition d'effets de substitution, complexité de l'effet multiplicateur**... Enfin, l'analyse des retombées du patrimoine mobilise également des données sur le tourisme, secteur qui pose lui-même de nombreuses difficultés d'évaluation à cause de son caractère transversal.

Pour conduire cette étude, nous avons en premier lieu consulté les différents travaux réalisés sur l'analyse des retombées économiques dans des secteurs divers (culture, tourisme, transport, etc) en en retenant les éléments pertinents. Nous avons ensuite décidé d'examiner les retombées du patrimoine sous cinq angles distincts :

les retombées sociales,
les retombées en terme d'activité économique,
les retombées fiscales,
les retombées en terme d'investissements publics,
les retombées en terme d'attractivité du territoire qui seront abordées dans une deuxième phase.

Pour chacune, nous avons identifié des **effets directs, indirects et induits**. Enfin, nous avons établi un mode de calcul pour chaque type de retombées, identifié les sources d'observation et procédé aux premières estimations.

L'impact social du patrimoine

Emplois directs du patrimoine :

emplois mobilisés par tout site patrimonial pour assurer son fonctionnement, y accueillir les visiteurs, proposer des animations, assurer son entretien.

Les emplois directs

Les emplois du patrimoine dans les monuments et sites

Dans son ouvrage *La valorisation économique du patrimoine*, l'économiste Xavier Greffe¹ a procédé à des estimations nationales et régionales sur le nombre d'emplois concernés. Pour ce faire, il a déterminé le nombre d'emplois indispensables à l'accueil d'une tranche de visiteurs.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tenant compte du nombre de monuments et de leur niveau de fréquentation, on estime ainsi que **le nombre d'emplois directs du patrimoine s'établit entre 427 et 462 dans les monuments**.

Les emplois au sein des administrations en charge du patrimoine

Pour parvenir au nombre total d'emplois directs liés au patrimoine, il est nécessaire de comptabiliser, en plus des emplois directs générés sur les sites et monuments, ceux mobilisés par les administrations dans leurs missions de préservation et de valorisation du patrimoine. Ces emplois regroupent aussi bien ceux de la fonction publique territoriale que ceux de la fonction publique d'Etat.

Une note de conjoncture du Centre National de la Fonction Publique Territoriale indique que les emplois liés au patrimoine au sein des administrations territoriales s'élevaient en

¹ Xavier Greffe est professeur d'économie des arts et des media à l'Université Paris I Sorbonne et expert auprès de l'OCDE, du Ministère de la Culture et de la Communication et de la Commission Européenne sur les problèmes de développement local et d'emploi dans le champ culturel.

Près de 2000 fonctionnaires œuvrent dans le champ du patrimoine en région.

Emplois indirects :
emplois dans des secteurs fournissant des biens et des services au secteur du patrimoine.

novembre 2003 à 1 829 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au total, on recense 137 agents de l'Etat œuvrant dans une administration en charge du patrimoine dans la région. En agrégeant les résultats obtenus pour les deux fonctions publiques, **on peut estimer à 1 966 le nombre de fonctionnaires œuvrant dans le champ du patrimoine en région.**

Les guides du patrimoine

Le guide est un professionnel exerçant une activité d'accueil, d'information et de transmission de connaissances. Dans le patrimoine, il travaille avec différents types d'organismes : agences de voyages, offices de tourisme, comités départementaux du tourisme, musées ou monuments, associations culturelles, groupes scolaires, comités d'entreprises ou entreprises et peut être salarié ou travailleur indépendant. Une carte professionnelle est délivrée dans les préfectures aux titulaires des titres ou des diplômes de guide-interprète domiciliés dans le département. Trois préfectures nous ont transmis leurs données : les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse. **Dans ces trois préfectures, le nombre de guides s'élève à 465. On peut donc estimer le nombre de guides du patrimoine dans la région à environ 900.**

Les emplois indirects

Les emplois liés à la restauration du bâti

Les entreprises

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons recensé 21 entreprises ayant, entre autres, une certification « restauration du patrimoine ancien et bâtiments historiques ». Ces entreprises emploient un total de 1 001 employés. Sur ces 21 entreprises, 6 sont localisées en Vaucluse, 5 dans les Bouches-du-Rhône, 4 dans le Var, 4 dans les Alpes-Maritimes et une dans chaque département alpin.

Pour faire face aux fluctuations des commandes ou parce qu'elles possèdent d'autres spécialisations, ces entreprises réalisent seulement une partie de leurs activités dans la restauration du patrimoine. Il n'existe pas d'estimation sur la part qu'occupent ces autres activités dans le chiffre d'affaires global des sociétés ni sur le nombre d'emplois concernés. Cette proportion pourrait atteindre 50% pour les grandes entreprises et une part inférieure du chiffre d'affaires pour les plus petites. Dans ses propres calculs, Xavier Greffe retient une part de 75% du chiffre d'affaires concernant la restauration dans le total des activités de ces sociétés. Si on applique ce ratio au nombre total d'emplois que nous avons obtenus, **les emplois dans les entreprises positionnées dans la restauration du patrimoine s'élèveraient à 750 dans la région.**

Ces données coïncident avec d'autres chiffres que nous avons collecté auprès de la représentation régionale du Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques. Quinze entreprises de la région adhèrent à cet organisme ; elles emploient environ 500 salariés en contrat à durée indéterminée. A ces 500 emplois, il convient cependant d'ajouter les emplois mobilisés par la sous-traitance, fréquente dans ce secteur, ainsi que les emplois des entreprises n'appartenant pas au Groupement.

Entre l'estimation établie grâce à la méthode de Xavier Greffe et les données du groupement, on peut supposer que **le nombre d'emplois total des entreprises de travaux publics positionnées dans la restauration du patrimoine en région s'établit dans une fourchette de 500 à 750 emplois.**

Les artisans du patrimoine

Réalisée en 1998 au niveau national, une étude de la CAPEB estime à 11 000 le nombre d'emplois artisanaux suscités par les travaux de restauration du patrimoine, auxquels la CAPEB propose d'ajouter 6 600 emplois créés dans les industries de matériaux en réponse à la demande générée par les travaux de rénovation. Cette estimation est calculée à partir d'une extrapolation de la part des dépenses liées à la rénovation et a été réalisée sur un échantillon de chantiers (4 000 sur les 300 000 chantiers annuels, soit 1.25%). Le montant des emplois en amont (industrie des matériaux) a quant à lui été obtenu en appliquant un coefficient multiplicateur de 0.6, soit 0.6 emploi créé pour un emploi dans l'artisanat.

Pour évaluer le nombre d'emplois au niveau de la région, nous avons appliqué au résultat précédent le poids qu'occupent les actifs de la région par rapport au total national. Selon la CAPEB, les actifs du secteur de l'artisanat du bâtiment localisés dans la région représentent 8.8% du total des actifs en France (données UNEDIC 2002).

Ainsi, on peut estimer que le nombre d'emplois artisanaux liés à la rénovation patrimoniale en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 968 et celui des emplois générés dans l'industrie des matériaux grâce aux travaux de restauration de 581.

Entre l'estimation établie à partir d'une variante de la méthodologie proposée par Xavier Greffe et celle que nous proposons, on estime entre 132 et 968 le nombre d'artisans intervenant sur la restauration du patrimoine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Compte tenu des écarts obtenus entre ces deux estimations, il conviendra de procéder à un calcul plus fin une fois le système d'observation mis en place.

Les architectes du patrimoine

Selon l'Association des Architectes du Patrimoine, est désigné comme architecte du patrimoine tout architecte spécialiste qualifié du patrimoine architectural et urbain diplômé de l'École de Chaillot. On ne retiendra dans notre population que les 27 architectes du patrimoine travaillant à titre indépendant, les architectes des bâtiments de France et les architectes en chef des monuments historiques ayant déjà été comptabilisés parmi les agents des collectivités.

Les emplois liés au patrimoine dans le tourisme

La présence d'un site patrimonial sur le territoire d'une commune attire dans cette dernière des visiteurs qu'il convient de loger, de restaurer, de transporter, de divertir. Le patrimoine génère ainsi dans des secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, les transports, le commerce, la location immobilière ou la location de véhicules un regain d'activité synonyme de progression du chiffre d'affaires, de création d'emplois, de redistribution de revenus. Nous désignons ces emplois comme des emplois indirects du patrimoine dans la filière touristique.

L'estimation du nombre d'emplois indirects liés au tourisme culturel est un exercice difficile. Dans la statistique officielle, notamment celle proposée par l'INSEE, le tourisme est un secteur d'activité composite aux frontières de plusieurs secteurs d'activités. Une difficulté supplémentaire dans l'estimation de ces données apparaît également lorsque l'on passe de données nationales à des données régionales, départementales voire locales.

L'un des obstacles qu'il convient de surmonter lorsqu'on estime de tels effets est qu'une partie des touristes n'exerce ces « activités patrimoniales » que de manière incidente, en dehors d'une réelle motivation. Il importe ainsi de déterminer parmi l'ensemble des visiteurs d'un site la part de ceux qui effectuent un voyage et engagent des dépenses pour des motivations strictement culturelles. Pour eux seulement on peut considérer que le patrimoine constitue l'élément déclencheur de la dépense.

Il n'existe aucune source d'information directement mobilisable pour évaluer le nombre d'emplois générés par ces dépenses touristiques liées au patrimoine. Nous avons donc adapté sur un plan régional la méthode de Xavier Greffe:

- Une étude réalisée par la SOFRES considère que 11% des touristes visitent les monuments, 7% les musées ou expositions, 13% effectuent des visites de villes et 3% assistent à des manifestations culturelles. Xavier Greffe en déduit que 34% des dépenses touristiques sont justifiées par le patrimoine.
- Par ailleurs, seuls 20% des touristes déclarent voyager pour des motifs strictement culturels quand 30% sont disposés à effectuer un détour d'au moins 50 km pour visiter un site. A ces touristes culturels réguliers ou occasionnels, on peut opposer les 50% restants, visitant un lieu au hasard de leur trajet.
- Le compte satellite du tourisme 2003 publié par le Secrétariat d'Etat au Tourisme montre enfin que les dépenses de loisirs et d'hébergement des touristes s'élèvent au niveau national à près de 41.65 milliards d'euros et concerne environ 895 300 emplois.

Pour 17% des touristes, la motivation principale du séjour est le patrimoine.

Sur la base de ces résultats, on estime que le nombre d'emplois touristiques directement liés au patrimoine peut être obtenu en appliquant au nombre total d'emplois touristiques la part uniquement concernée par les dépenses touristiques patrimoniales, soit 17%.

Pour estimer le nombre d'emplois touristiques directement liés au patrimoine au niveau régional, il est nécessaire de connaître le nombre d'emplois touristiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 1998, l'INSEE évaluait les emplois touristiques salariés à 133 500 si l'on adopte une définition large du tourisme intégrant en plus de l'hébergement, des activités thermales et des remontées mécaniques, la restauration, le commerce, les activités liées au patrimoine naturel ou culturel. Dans notre estimation, nous prendrons soin de retrancher à cette donnée le nombre d'emplois directement liés au patri-

L'emploi du patrimoine en PACA :

environ 3 000 emplois directs au sein des monuments et sites, des emplois au sein des administrations en charge de la protection et de la valorisation du patrimoine et des emplois de guides.

Entre 27 000 et 28 000 « emplois indirects » dans les activités de restauration du patrimoine bâti et le tourisme patrimonial.

Les emplois induits par les emplois directs et indirects du patrimoine varieraient dans une fourchette de 18 000 à 19 000 emplois.

Emplois induits :

emplois créés grâce à l'activité générée par l'utilisation des rémunérations liées aux emplois directs et indirects du patrimoine.

moine culturel déjà comptabilisés. Si nous disposons ainsi d'une estimation de l'emploi touristique salarié, nous ne disposons pas de données relatives au nombre d'emplois touristiques non salariés en région. En se fiant aux proportions observées au niveau national, on peut toutefois considérer que la part de l'emploi non salarié dans le total de l'emploi touristique est le même que celui observé en France, soit 17.9%. En région, on peut ainsi penser que le nombre d'emplois touristiques non salariés est de 23 751. Le nombre total d'emplois touristiques en région peut ainsi être estimé à 156 439.

On peut donc évaluer le nombre d'emplois touristiques liés au patrimoine à 26 595 emplois.

Les autres emplois indirects

D'autres emplois proches de la sphère du patrimoine peuvent être identifiés et comptabilisés par le système d'observation pour être agrégés aux emplois indirects qui ont déjà été dénombrés : il s'agit d'emplois indirects liés à la mise en valeur du patrimoine comme les métiers de l'enseignement et de la recherche, de l'industrie graphique et multimédia, de la communication, de l'édition dans le champ spécifique du patrimoine, de l'expertise, de l'organisation d'événements culturels ou professionnels au sein des monuments et des associations du patrimoine.

Les emplois induits du patrimoine

Dans la pratique, la mesure de l'activité induite demeure un exercice très complexe car elle comporte la prise en compte d'effets en cascade ou d'effets « boule de neige » eux-mêmes très difficiles à appréhender et reposant le plus souvent sur des hypothèses rarement clairement établies.

La notion de multiplicateur est utilisée pour mesurer l'activité induite. Le multiplicateur est un indicateur qui permet d'estimer le nombre d'emplois induits générés dans un environnement par la présence d'un emploi initial. Dans son étude nationale, Xavier Greffe retient un multiplicateur de 1.6, signifiant ainsi qu'un emploi créé dans le tourisme patrimonial susciterait la création de 1.6 emploi dans l'économie.

Faute de données régionales, on effectuera nos calculs selon le même multiplicateur. Selon nos estimations, le nombre d'emplois directs du patrimoine s'établit dans une fourchette de 2 858 à 3 358 emplois et le nombre d'emplois indirects de 27 254 à 28 353. La somme des emplois directs et indirects du patrimoine est donc comprise entre 30 112 et 31 711 emplois. En adoptant un multiplicateur de 1,6, on peut considérer que **les emplois induits par les emplois du patrimoine varient dans une fourchette de 18 067 à 19 026.**

Au total, on peut donc estimer que le patrimoine en Provence-Alpes-Côte d'Azur représente entre 48 000 et 50 000 emplois.

L'impact économique du patrimoine

Une enquête a été réalisée auprès des gestionnaires de monuments classés ou classés/inscrits de la région ouverts au public. 112 gestionnaires exploitant 365 monuments (environ 53% des monuments inscrits et/ ou classés de la région ouverts au public) ont participé à notre enquête.

Les recettes liées à l'exploitation du patrimoine

Les recettes enregistrées à la billetterie

Seuls 42 monuments sur 365 (soit 12%) ont déclaré des recettes de billetterie. A l'échelle de la région, **le cumul de ces recettes de billetterie s'élevait à 13,6 millions d'euros en 2004.**

D'un monument à l'autre, on observe de fortes disparités en matière de recettes générées par la billetterie : l'écart s'établit entre 523 euros par an pour le monument générant la plus petite recette à près de 4 millions d'euros pour celui générant la plus forte. Dix-huit monuments de la région génèrent plus de 150 000 euros de recettes annuelles.

Les recettes de billetterie ont baissé au cours des trois dernières années pour 60% des monuments.

Le nombre total de visiteurs payants au sein de notre population s'établit à 2 180 216 pour l'année 2004. Dans les lieux payants, 198 163 entrées gratuites sont également proposées.

8 monuments concentrent plus de 75% des recettes de billetterie de l'ensemble du patrimoine régional.

Les recettes générées par l'exploitation d'une boutique et/ou d'une librairie varient selon le monument de 50 euros à plus de 800 000.

Huit monuments franchissent le seuil des 500 000 euros et contribuent à eux seuls pour plus des trois-quarts du total des recettes régionales liées à la billetterie. Neuf sites de la région franchissent les 100 000 visiteurs annuels payants (le Palais des Papes et le Pont Saint-Bénézet à Avignon, la Citadelle des Baux-de-Provence, le Théâtre Antique d'Orange, l'Amphithéâtre d'Arles, la Villa Ephrussi de Rothschild de Saint-Jean-Cap Ferrat, le village des Bories de Gordes, l'abbaye du Thoronet et l'abbaye de Sénanque). À eux seuls, ces derniers enregistrent plus de 1,9 million d'entrées payantes, soit près des trois-quarts du total des entrées payantes de la région.

Les recettes provenant de l'exploitation d'une boutique ou d'une librairie

Seulement 10% des monuments disposent d'une boutique ou d'une librairie. Pourtant, pour les monuments qui ont mis en place ces activités commerciales, les recettes générées constituent le second poste de recettes après la billetterie.

Les informations fournies par les gestionnaires des monuments permettent de chiffrer ces recettes à plus de 2,1 millions d'euros en 2004 au niveau régional. Plus de la moitié des monuments ont connu une baisse des recettes liées à l'activité des boutiques ou librairies, un tiers a connu une hausse ces trois dernières années, les autres restant stables.

Les recettes liées aux visites guidées payantes

62% des monuments proposent des visites guidées payantes qui sont soit des visites spécifiques soit des visites plus générales organisées par un office de tourisme. La visite guidée payante constitue ainsi une mode de financement plus étendue que la billetterie.

Pour les 217 monuments de la région faisant l'objet de visites guidées, le total des recettes approchait les 1,2 million d'euros en 2004. Un seul monument (le Palais des Papes) réalise plus de 80 000 euros de recettes liées aux visites guidées. 35 monuments génèrent des recettes comprises entre 10 000 et 30 000 euros et 140 moins de 10 000 euros (dont 52 moins de 1 000 euros).

Les recettes de visites guidées de près de la moitié des sites ont baissé depuis trois ans ; elles sont stables pour un quart des monuments et en hausse pour un tiers.

Les recettes suscitées par l'organisation d'événements²

Près de 1 monument sur 5 propose des événements ponctuels mais seulement 4% de l'ensemble des monuments en tirent des recettes.

Sur les 79 monuments mettant en place ce type de manifestation, 16 ont dégagé au total plus de 1,2 millions d'euros de recettes, 28 n'ont généré aucune recette et 35 n'ont pas transmis de données. Les recettes annuelles liées à l'organisation d'événements s'établissent entre 180 et 800 000 euros selon les monuments.

Les autres recettes

Les gestionnaires de 19 monuments ont déclaré disposer d'autres formes de recettes ; le plus souvent, il s'agit de recettes liées à l'exploitation d'un restaurant ou d'un parking. Certains monuments dégagent également des ressources provenant de cotisations, voire de dons ou de travaux d'édition. Certains gestionnaires louent tout ou partie du monument pour des tournages, des banquets, des mariages.

En 2004, ces « autres recettes » ont généré un total de 1 million d'euros pour 13 monuments. 6 monuments ne nous ont pas transmis le montant de leurs recettes « autres ».

D'un monument à l'autre, le montant de ces recettes diverses s'établit entre 1 000 et 400 000 euros par an.

L'impact économique indirect du patrimoine

L'impact économique des travaux de restauration du patrimoine

On le détermine par le volume et la structure des dépenses des entreprises engagées dans le secteur de la restauration du patrimoine.

Dans le cadre de notre enquête auprès du Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, nous avons recueilli un certain nombre d'informations précieuses sur ce marché. A partir de projections effectuées sur les données d'une entreprise dont on connaît le poids dans le chiffre d'affaires régional, on peut estimer le chiffre d'affaires régional des entreprises du Groupement à environ 37,6

² Les recettes générées par les festivals organisés au sein des monuments n'ont pas été étudiées.

millions d'euros hors taxes en 2004. Pour mémoire on estime entre 50% et 75% la part du chiffre d'affaires réalisée sur les Monuments Historiques.

L'impact économique du tourisme patrimonial

Il se mesure par le montant des dépenses effectuées par les touristes « patrimoniaux » auprès des prestataires locaux : hôteliers, restaurateurs, commerçants...

En 2002, le Comité Régional du Tourisme estimait à 7.5 milliards d'euros les dépenses réalisées par les touristes français et étrangers au sein de l'espace régional. Sur la base de ces résultats, on peut obtenir une estimation des dépenses réalisées par les touristes patrimoniaux à 1.275 milliard d'euros se répartissant ainsi :

- Nourriture : 510 millions d'euros
- Hébergement : 319 millions d'euros
- Loisirs : 166 millions d'euros
- Achats de biens durables et déplacements : 280 millions d'euros

Ces données devront être affinées une fois le système d'observation mis en place.

Les retombées du patrimoine en termes de taxe de séjour

Les communes ont le choix entre deux modalités de taxe. La taxe de séjour classique établie sur les personnes étrangères à la commune est calculée conformément à un barème réglementaire par nuitée et perçue par les logeurs, hôteliers, propriétaires qui la reversent au Trésor Public. La taxe de séjour forfaitaire établie sur les logeurs, hôteliers, propriétaires est assise sur leur capacité d'accueil.

Près de 200 communes de la région perçoivent la taxe de séjour, dont 40 dans le seul département des Alpes-Maritimes. En 2002, son produit était estimé à environ 23 millions d'euros en région, soit près de 20% du montant total perçu en France. La région se classe ainsi au 2^{ème} rang national derrière l'Île-de-France. En 2002, le produit de la taxe de séjour variait entre 1 046 021 euros dans les Alpes-de-Haute-Provence et 8 954 600 euros dans les Alpes-Maritimes.

En appliquant la formule employée précédemment qui considérait que 17% des touristes sont dits « patrimoniaux », on peut estimer que le produit de la taxe de séjour attribuable au tourisme patrimonial s'élève à 3 923 065 d'euros.

Les retombées du patrimoine en termes de financements publics sur le territoire

En 2004, les financements publics en faveur de la restauration du patrimoine protégé s'élevaient à 27 millions d'euros en région.

Ces dépenses représentent les dépenses effectuées et non les engagements de crédits dont le règlement est plus aléatoire. Elles couvrent des travaux sur des monuments où l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage mais également sur des bâtiments où cette dernière est prise en charge par d'autres collectivités. L'Etat intervient dans ce volume de financement dans une fourchette de 40 à 100%, les autres collectivités complétant l'opération. Compte tenu de la multitude de projets et de la complexité des montages financiers, il n'est pas possible de connaître la part prise par chaque type de collectivité publique dans ce volume global de financement.

La dépense publique en faveur du patrimoine qui est estimée ici concerne essentiellement des dépenses d'investissement (gros travaux) dans une proportion de 80% et des dépenses de fonctionnement (gros entretien) pour les 20% restants.

Par ailleurs, les dépenses des collectivités publiques en faveur du patrimoine bâti sont essentiellement de l'ordre de dépenses d'investissement (à hauteur d'environ 90%) mais une part du financement public en faveur du patrimoine bâti prend également la forme de crédits de fonctionnement (financement de la rémunération des personnels de monuments ou musées, de leurs charges d'exploitation ainsi que des subventions versées à des tiers).

En outre, l'intervention des collectivités territoriales (Conseils généraux, Conseil régional, Communes) et dans certains cas du FNADT et de l'Europe en direction du patrimoine non protégé représente environ 15 millions d'euros annuels.

Le tourisme patrimonial rapporte aux communes près de 4 millions d'euros par an par l'intermédiaire de la taxe de séjour.

La dépense publique en faveur du patrimoine protégé est évaluée à 27 millions d'euros et à 15 millions pour le patrimoine non protégé.

Conclusion

La première étape de cette démarche (état des lieux, enquête et visites auprès des gestionnaires) confirme et précise quelques tendances souvent évoquées par les différents acteurs du patrimoine : l'érosion croissante (et préoccupante) des fréquentations sur une majorité de sites et la nécessité d'une (ré)adaptation qualitative de l'offre à des attentes en constante évolution, une forte disparité en matière de recettes (huit monuments représentant plus des trois-quarts des recettes), la nécessité pour les gestionnaires de prendre en compte ce phénomène et d'ancrer fortement leurs programmes d'action dans de véritables projets économiques transversaux et leur besoin d'appui pour y parvenir, leur méconnaissance des problématiques territoriales et sociales... elle pointe également l'absence de système d'observation des différentes données relatives à la nature du patrimoine, aux acteurs concernés, aux métiers et qualifications qui s'y rattachent et aux retombées induites par le patrimoine.

De manière plus inattendue, elle donne des indications permettant d'apprécier le « système économique patrimonial » dans un rapport « coût/produit » largement bénéficiaire (l'impact économique direct- total des recettes hors Musées- représentant à lui seul près de vingt millions d'euros..), de ne pas réduire l'impact économique à sa composante tourisme par la mise à jour du volume des travaux de restauration et des différents financements publics, de situer le rôle du patrimoine dans une chaîne économique globale.

Tous ces aspects devront être approfondis et précisés par des approches plus localisées afin de permettre la conception et la mise en œuvre d'actions permettant d'apporter de véritables réponses à ces phénomènes.

Le concept de « conservation intégrée » initiée par la Charte Européenne du Patrimoine de 1975 a largement préfiguré la notion de **développement durable** aujourd'hui fortement inscrite dans les politiques patrimoniales. Ceci souligne la nécessité, au delà de l'examen des méthodes et compétences, d'asseoir ce modèle de développement autour de **principes d'actions** lisibles et partagés : modes de sensibilisation des populations et démarches participatives, inscription des projets dans un environnement global, participation au développement social des territoires, prise en compte environnementale. Ces mutations entraînent une profonde recomposition des métiers et modes d'organisation. Ce bouleversement s'opère à plusieurs niveaux : dans l'exercice des compétences collectives et /ou spécifiques et particulières, mais également dans les modes et systèmes de gestion propres au développement de programmes territoriaux.

Notre démarche d'analyse économique s'inscrit dans cette double volonté d'éclairage, d'amélioration de l'action publique et de professionnalisation des acteurs intervenant sur le champ du patrimoine. La mesure de l'impact économique du patrimoine apparaît comme une nécessité pour les collectivités qui investissent dans sa restauration et ont besoin de repères pour situer cet effort dans leur politique de développement, pour les dimensions culturelles, mais également économiques et sociales. De manière complémentaire, les différents acteurs intervenant sur le champ patrimonial doivent également promouvoir leurs actions par une meilleure valorisation économique et sociale.

Nous considérons que la mise en place d'un observatoire porté par les acteurs du management du patrimoine régional et des chercheurs, véritable outil de mobilisation, de recueil des données, de circulation des informations et d'organisation des échanges est de nature à apporter des réponses concrètes aux enjeux soulevés dans cette première étape.

D'ores et déjà, afin de faciliter et rationaliser la diffusion, la transférabilité et l'appropriation de ces travaux par un grand nombre d'acteurs du patrimoine, nous allons élaborer, en complément du présent document, un guide méthodologique présentant les principes et outils nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche locale d'observation : détails des procédures, modalités de recueil et d'analyse des données, définition des critères et indicateurs pertinents, analyse des conditions de mobilisation des différents partenariats.

Enfin, nous le positionnons dans une perspective nationale, européenne et plus largement internationale (mise en œuvre de programmes Interreg, collaborations avec plusieurs pays de la Méditerranée) afin d'en enrichir la démarche.

Actions et recherches 2006 - 2007

D'ores et déjà, plusieurs axes de travail sont envisagés :

UNE EXTENSION DE L'OBSERVATION DES RETOMBÉES DU PATRIMOINE AU SECTEUR DES MUSÉES

Une extension du champ de l'étude aux musées de collection apparaît aujourd'hui indispensable pour prendre la mesure des retombées du patrimoine dans son ensemble puisqu'en terme de pratique culturelle, la visite d'un monument se distingue peu de la visite d'un musée. De plus, le plus souvent, les analyses et statistiques officielles disponibles sont réalisées sans distinguer la visite de musées de la visite de monuments.

UNE ENQUÊTE SUR LE « TOURISME PATRIMONIAL » CONDUITE AUPRÈS DES VISITEURS

A plusieurs reprises au cours de notre étude, nous nous sommes appuyés sur une estimation de la part des « touristes patrimoniaux » au sein de l'ensemble des touristes. Pour clarifier ce qui relève véritablement de la dépense suscitée par le secteur du patrimoine, il importe ainsi de déterminer plus finement parmi l'ensemble des visiteurs d'un site la part de ceux qui effectuent un voyage et supportent des dépenses pour des motivations strictement culturelles.

LE CALCUL DU MULTIPLICATEUR RÉGIONAL

Afin d'estimer les emplois induits du patrimoine, nous nous sommes appuyés sur un multiplicateur calculé au niveau national permettant d'indiquer le nombre d'emplois induits créés par un volume d'emplois du patrimoine. Il conviendra d'étudier la possibilité de calculer un multiplicateur régional dans le champ du patrimoine.

UNE ÉTUDE SUR LES DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Au-delà de leur intervention en tant que gestionnaires de monuments, les collectivités interviennent dans le champ du patrimoine par le biais de crédits de fonctionnement ou d'investissement. Une enquête conduite auprès des communes et des conseils généraux de la région permettra d'évaluer le montant et la nature de ces crédits.

UNE ÉTUDE SUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS AU SEIN DES MONUMENTS

Compte tenu de la richesse du patrimoine de notre région, les événements culturels s'appuyant sur les sites patrimoniaux sont très nombreux, certains ayant une dimension internationale et des retombées économiques considérables (le festival « In » d'Avignon a ainsi généré 14.8 millions d'euros de recettes en 2001, pour 100 000 spectateurs). Une enquête pourra recenser les événements organisés au sein des monuments classés et inscrits en région, établir une typologie, identifier leurs organisateurs, évaluer le nombre de spectateurs et le montant des recettes générées par ces événements.

UNE ÉTUDE SUR LES ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE

Les associations du patrimoine constituent des acteurs majeurs de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine. Aucune source ne permet pour l'heure de préciser le nombre d'emplois générés par ces associations sur le plan national ou local. Une étude de cet univers pourrait être entreprise afin de mieux en évaluer le poids en région : nombre d'associations, localisation, nombre de permanents et de bénévoles, nature des activités.

UNE ÉTUDE DE LA FILIÈRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES MÉTIERS D'ART

Plusieurs thèmes de recherche peuvent être approfondis : analyse quantitative du secteur, distinction d'éventuels savoir-faire régionaux spécifiques en matière de restauration du patrimoine, analyse de la transmission de ces savoir-faire. Dans le domaine de l'emploi, une analyse des besoins en qualification des entreprises du secteur et la mise en place d'un référentiel de compétences des ouvriers du patrimoine est d'ores et déjà entreprise.

Méthodologie

Méthodologie de l'enquête réalisée auprès des gestionnaires de patrimoine

L'enquête a été menée entre avril et juillet 2005 auprès de 274 gestionnaires de monuments classés ou de monuments classés et inscrits accessibles au public. Des questionnaires comportant des demandes d'information sur le montant de différentes recettes, le nombre de salariés permanents, la nature et les financements publics obtenus, leur ont été adressés par voie postale sur la base d'un questionnaire par monument géré. 365 questionnaires gérés par 112 gestionnaires nous ont été retournés. Les taux de réponse s'établissent ainsi à 53% pour les monuments et 41% pour les gestionnaires. Dans quelques cas, il a été possible de procéder à des estimations des recettes de billetterie pour 6 grands sites n'ayant pas participé à l'enquête. Ces estimations ont été établies en multipliant le nombre de visiteurs communiqué par le Comité Régional du Tourisme et la moyenne des différents tarifs du droit d'entrée appliqués dans le monument. Au-delà de la dimension essentiellement quantitative apportée par l'analyse des différentes études et des questionnaires reçus, nous avons aussi souhaité intégrer des éléments plus qualitatifs par la conduite d'entretiens avec des institutions et des gestionnaires représentatifs du champ patrimonial en région PACA.

Principales sources

Xavier GREFFE, *La valorisation économique du Patrimoine*, La Documentation Française, Paris, 2003

Emploi Territorial, *Note de conjoncture n°8*, novembre 2003, CNFPT

Claude ORIGET DU CLUZEAU, *Le tourisme culturel*, PUF, Paris, 1997

SUD INSEE l'essentiel, *Les emplois touristiques : nombreux sur le littoral, déterminants pour les Alpes*, Cyrille VAN PUymbroEck, n°41, juillet 2001

Observatoire Régional du Tourisme, *CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur, Les Chiffres du Tourisme*, Edition 2002.

Adrien MAIGNE, *Les retombées économiques du Festival In*, cité par l'Office du Tourisme d'Avignon.

Les publics du Patrimoine Antique en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Étude menée par l'Agence Régionale du Patrimoine et le laboratoire Culture et Communication de l'Université d'Avignon, 2000

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 1996, DEP, Ministère de la culture, 2000.

Ressources électroniques :
www.capeb.fr
www.tourisme.gouv.fr
www.crt-paca.fr
www.odit-france.fr

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur précieuse collaboration :

Xavier GREFFE, économiste,

Didier HORCHOLLE, délégué régional du Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques,

Alexis AUDÉ, chercheur en sciences sociales,

L'ensemble des gestionnaires de monuments nous ayant reçu et communiqué leurs données.

CHIFFRES-CLÉS DU PATRIMOINE EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

État des protections

(au 1er janvier 2005)

2184 monuments et sites protégés dont :

- 753 monuments et sites classés
- 1 284 monuments inscrits
- 147 monuments classés et inscrits

28 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

15 zones à l'étude

7 secteurs sauvegardés

6 villes d'art et d'histoire

2 pays d'art et d'histoire

Les emplois générés par le patrimoine

Près de 3 000 emplois directs dont :

- 400 à 500 emplois dans les monuments
- environ 900 guides du patrimoine
- près de 2 000 fonctionnaires

De 27 000 à 28 000 emplois indirects dont :

- 650 à 1 750 emplois dans la restauration du patrimoine
- près de 27 000 emplois touristiques liés au patrimoine

De 18 000 à 19 000 emplois induits

Les recettes d'exploitation des monuments et sites

Les monuments de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont généré 19,2 millions d'euros de recettes en 2004 qui se répartissent ainsi :

- 13,6 M€ de recettes de billetterie
- 2,1 M€ générés par les boutiques
- 1,2 M€ de visites guidées
- 1,2 M€ pour l'organisation d'événements
- 1 M€ au titre des recettes diverses

La fréquentation des sites et monuments

Le nombre annuel de visiteurs payants des sites et monuments est estimé entre 2 et 2,5 millions (sur un total de 5 millions).

Il ressort de l'étude menée en 2000 par l'Agence Régionale du Patrimoine et le laboratoire Culture et Communication de l'Université d'Avignon que 50% des visiteurs sont étrangers. Près de 40% sont des cadres et 60% ont entre 35 et 65 ans. La visite dure moins d'une heure dans 60% des cas et le taux de monovisite est très fort puisque moins de 20% des visiteurs reviennent sur les sites et monuments, signe d'une insatisfaction concernant les conditions de visite.

L'impact économique indirect du patrimoine

Chiffre d'affaires hors taxes des entreprises du Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques : 37,6 millions d'euros

1,275 milliard d'euros rapporté annuellement par le tourisme patrimonial

Produit annuel de la taxe de séjour attribuable au tourisme patrimonial : 4 millions d'euros

La dépense publique en faveur du Patrimoine

Dépense publique en faveur du patrimoine protégé : 27 millions d'euros

Dépense publique en faveur du patrimoine non protégé : 15 millions d'euros

Agence Régionale du Patrimoine

26 rue Grignan • 13001 Marseille

Tél. : +33 (0)4 91 92 13 80

Fax : +33 (0)4 91 47 12 81

<http://www.patrimoine-paca.com>

contact@patrimoine-paca.com

Président : Philippe JOUTARD

Directeur : Bernard MILLET

Directeur d'études : Hervé PASSAMAR

Relations internationales, partenariat et communication : Vincent GASTON

Production, coordination artistique : Nathalie ABOU ISAAC

Opérateur pédagogique : Pascal BOIS

Documentation : Perrine VIGOUREUX

Administration : Hélène FORGEAS

Webmaster : Emmanuel CURT

